

RENTRÉE 2014
Mode d'emploi

La rentrée scolaire représente toujours un moment fort pour notre regroupement, pour les familles, pour leurs enfants et pour les enseignants. Cette rentrée le sera d'autant plus qu'elle verra, pour la deuxième année consécutive, les enfants prendre le chemin de l'école le mercredi matin, ainsi que celui d'ateliers d'éveil et de découverte.

L'organisation présentée dans ce guide s'est voulue encore plus adaptée aux cycles d'éveil et scolaire, et va modifier les habitudes de chacun.

Ce nouvel aménagement des temps de l'enfant a été réfléchi pour répondre aux obligations légales mais surtout pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leur âge :

- concentrer les apprentissages scolaires sur cinq matinées, périodes durant lesquelles les enfants sont intellectuellement plus disponibles,
- proposer des temps d'activité périscolaire (ateliers) suffisamment longs pour permettre un investissement réel à une époque où la course et le zapping sont de mode.

Ces ateliers (de 45 minutes à 2 fois 1h30) sont des temps vraiment nouveaux pour nos enfants :

- ils s'adressent aux 140 enfants scolarisés dans les écoles publiques du S.I.V.O.S. Montigny Ressons,
- ils sont gratuits et axés sur la découverte et l'initiation dans des domaines variés,
- ils ont vocation à être, à moyen terme, complémentaires aux temps d'apprentissages scolaires, mais également aux apprentissages vécus et approfondis par des dizaines d'enfants dans leur club sportif, leur association culturelle...

Si le S.I.V.O.S. a un rôle prépondérant à jouer dans l'épanouissement de tous les enfants, c'est tous ensemble, acteurs de l'éducation, parents, enseignants, associations et enfants que nous réussirons. Respecter les enfants et soutenir leur réussite, c'est aussi leur proposer des temps scolaires, d'ateliers de découverte, de sommeil, de convivialité et de loisirs de qualité. Cette nouvelle organisation est l'occasion de créer une communauté éducative, de terrain, au service de tous les enfants.

Les élus et les agents du SIVOS s'attacheront à ce que tous les temps périscolaires que chaque enfant vit au sein de l'école répondent à cet objectif de bien-être. Bonne lecture.

Syndicat scolaire (S.I.V.O.S.) - 2, rue de l'Eglise - 02290 RESSONS LE LONG Tél. : 09 65 32 54 29
Courriel : syndscolmontignyressons@orange.fr - site internet : http://www.ecolesmontignyressons.fr

Le parcours éducatif

Après l'école (pour la maternelle de Ressons), ou l'après-midi après la cantine (le lundi après-midi pour l'élémentaire de Montigny et le jeudi après-midi pour l'élémentaire de Ressons) vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant à un parcours éducatif composé d'activités différentes en fonction de la journée et de la période. Pour la deuxième année, ces activités sont prises en charges par le budget du syndicat.

Dans quelles conditions les activités se dérouleront-elles ?

Les enfants seront accueillis par les animateurs éventuellement épaulés par des intervenants spécialisés en fonction de l'activité proposée. Les activités auront lieu dans des locaux adaptés, déjà fréquentés par les enfants actuellement : au sein de l'école ou dans les salles communales (salles du périscolaire, médiathèque, salle de motricité, cantine,...).



Quelles activités pratiquées ?

> Nature et environnement
> Cuisine
> Détente et relaxation
> Loisirs créatifs (tableaux en sable, création de bijoux, décorations de Noël, origami, ...)
> Multisports (ping-pong, badminton, gymnastique, ...)
> Expérimentations scientifiques et technologiques
> Jeux (jeux de société, jeux traditionnels, jeux coopératifs ...)
> Arts vivants (théâtre, chant, improvisation ...)
> Nouvelles technologies
> Club de lecture (partage de lecture, création d'un conte ...)
> Artistique (modelage, peinture…)
> Rondes et comptines





Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.)

Le Conseil des droits et devoirs des familles (C.D.D.F.) est un **dispositif d'aide à la parentalité fondé sur l'action sociale et éducative prévu par la loi du 5 mars 2007**. Le C.D.D.F. a pour principale mission d'aider les familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Il crée un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.
Les élus du SIVOS ont décidé la mise en place d'un C.D.D.F. sur le territoire du regroupement pédagogique. Ce C.D.D.F., composé notamment d'élus, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, aura pour missions de prévenir, mais également d'agir sur les faits d'absentéisme et d'incivilité notamment. Cette instance consultative est un lieu où chacun doit assumer ses devoirs et réapprendre ses droits, un lieu où on peut réaffirmer la valeur de la loi républicaine et où les familles peuvent réapprendre le vivre-ensemble civique.
Le CDDF peut être sollicité par les parents se signalant auprès du président du SIVOS, il peut être saisi par l'inspection académique ou peut se saisir de lui-même de faits entrant dans son champ de compétence.

Prise de médicaments à l'école

Tout d'abord, il est souhaitable de demander à votre médecin de rédiger la prescription avec des prises de médicament avant et ou après l'école (une prise de médicament à midi n'est pas toujours indispensable, par exemple pour des antibiotiques).

Tout traitement pour une affection saisonnière de courte durée (du type angine, rhume, bronchite, gastro-entérite…) doit être administré à domicile. Il est souhaitable de garder votre enfant à la maison en cas de fièvre, de vomissement, de diarrhée ou de risque de contagion. Même lorsque ce n'est pas obligatoire, cette éviction est préférable pour lui et les autres enfants.

Sinon, pour les enfants souffrant de maladies chroniques (asthme, diabète, allergie…), toute prise de médicament à la cantine doit se faire obligatoirement avec une ordonnance et un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). C'est un protocole établi à la demande des parents et signé par le médecin scolaire, le directeur de l'école, les parents, le (les) enseignant(s) de l'enfant et selon les cas, le médecin qui suit l'enfant et un responsable de la cantine.

Les horaires à partir de la rentrée 2014

HORAIRES DU BUS

JOURS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Points d'arrêt	lm-jv-- Service 1	m Service 2	lm-jv-- Service 2
RESSONS LE LONG	ECOLE ABRI	12h00	12h10	16h40
	LA MONTAGNE	12h06	12h16	16h46
MONTIGNY LENGRAIN	CALVAIRE DE LA GORGE	12h13	12h23	16h53
	MAIRIE	12h14	12h24	16h54
	ECOLE ABRI	12h18	12h28	16h59
	ECOLE DEPART	12h23	12h33	17h03
	TANNIER PL DAUPH.	12h26	12h36	17h11
RESSONS LE LONG	VACHE NOIRE	12h30	12h40	17h15
	MONTOIS ABRI	12h35	12h45	17h20
	CHENEUX ABRI	12h37	12h47	17h22
	ECOLE ABRI	12h41	12h51	17h26
	GORGNY	12h44	12h54	17h29

* : correspondance avec le car du collège pour les enfants de Gorgny le matin

Communes	Points d'arrêt	lm-jv-- Service 1	lm-jv-- Service 2	--m---- Service 3
MONTIGNY LENGRAIN	TANNIER PL DAUPH.		**13h35**	
RESSONS LE LONG	VACHE NOIRE	08h08	13h39	08h24
	MONTOIS ABRI	08h13	13h44	08h29
	CHENEUX ABRI	08h15	13h46	08h31
	ECOLE MATERNELLE	08h17		08h33
	GORGNY	*	13h50	
	CAFE	08h20	13h52	08h36
	LA MONTAGNE	08h26	13h58	08h42
MONTIGNY LENGRAIN	CALVAIRE DE LA GORGE	08h33	14h05	08h49
	MAIRIE	08h34	14h06	08h50
	ECOLE ABRI	08h38	14h10	08h54
	ECOLE DEPART	08h43		08h59
	TANNIER PL DAUPH.	08h46		09h02
RESSONS LE LONG	VACHE NOIRE	08h50		09h06
	ECOLE MATERNELLE	08h55		09h11

HORAIRES DES ECOLES

ECOLE MATERNELLE à RESSONS		
	Matin	Après-midi
lundi	9h-12h	13h30-15h35
mardi	9h-12h	13h30-15h50
mercredi	9h15-12h10	
jeudi	9h-12h	13h30-15h50
vendredi	9h-12h	13h30-15h50
TAP/APC : l'après-midi après l'école		
Jusque 16h35		

ECOLE ELEMENTAIRE à RESSONS		
	Matin	Après-midi
lundi	9h-12h	13h30-16h30
mardi	9h-12h	13h30-16h30
mercredi	9h15-12h15	
jeudi	9h-12h	TAP/APC
vendredi	9h-12h	13h30-16h30

ECOLE ELEMENTAIRE à MONTIGNY		
	Matin	Après-midi
lundi	9h-12h15	TAP/APC
mardi	9h-12h15	14h15-16h50
mercredi	9h-12h15	
jeudi	9h-12h15	14h15-16h50
vendredi	9h-12h15	14h15-16h50

ATTENTION :

Le car est maintenu le midi mais ne permet pas de desservir les écoles de Ressons le Long l'après-midi, seule l'école de Montigny Lengrain est desservie.

La surveillance des enfants :

L'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés.

Les élèves sont accueillis dix minutes avant le début de chaque demi-journée. Pour les maternelles, les enfants sont remis directement au service d'accueil ou aux enseignants.

La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur enseignant, jusqu'aux portes de l'établissement.
Les élèves sont alors remis à la responsabilité des parents.
Les élèves qui restent dans l'enceinte scolaire sont pris en charge par le personnel de service de cantine ou de garderie. Seuls les enfants de maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes désignées par eux par écrit.

Nouveauté :

Le livret de liaison périscolaire

Un livret de liaison est mis en place à compter de cette année. Il sera utilisé par les agents du SIVOS en charge de l'accueil et de l'animation. Il permettra de vous tenir informé des activités faites par votre enfant et sera également utile pour transmettre diverses informations.

Calendrier 2014-2015

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J		29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V		30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 V		31 M	31 S		31 M		31 D		31 V

vacances scolaires

semaine paire

semaine impaire

1 – Calendrier de l'année scolaire 2014-2015 :

Rentrée des élèves mardi 2 septembre 2014
Toussaint du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2014
Noël du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Hiver du samedi 21 février au lundi 9 mars 2015
Printemps du samedi 25 avril au lundi 11 mai 2015
Vacances d'été samedi 4 juillet 2015

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Secrétariat du S.I.V.O.S. :

Le mercredi : 10h-11h30
Le samedi : 10h-11h30

(1[er] étage de la Mairie de Ressons le Long)

2 – Journée vaquée

Sur décision rectorale, une journée sera vaquée dans l'académie d'Amiens :
Vendredi 15 mai 2015 (pont de l'Ascension).

3 – Journées de récupération

Deux demi-journées de récupération sont programmées (pour compenser la journée vaquée en mai 2015) :
Mercredi 13 mai 2015 après-midi
Mercredi 27 mai 2015 après-midi





Sylvie Hutin (coordinatrice), Nicolas Rébérot (Président du SIVOS) et Frédéric Nessler (Vice-président du SIVOS) restent à votre écoute pour tout commentaire ou toute proposition à l'adresse suivante : syndscolmontignyressons@orange.fr

Syndicat scolaire (S.I.V.O.S.) - 2, rue de l'Eglise - 02290 RESSONS LE LONG Tél. : 09 65 32 54 29
Courriel : syndscolmontignyressons@orange.fr - site internet : http://www.ecolesmontignyressons.fr